

Relevé des AVIS

Séance plénière du **17/10/2023**



sommaire

Propos introductif du Président	3
Déclarations préalables	5
Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional	
Décision modificative n° 2 de l'exercice 2023	7
Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs	11
Détermination des dotations de fonctionnement des lycées 2024 pour les EPLE de Bourgogne- Franche-Comté	14
Convention TER : résiliation de la Convention TER 2018-2025 - Adoption de la nouvelle convention 2023-2032	15
Contractualisation avec Cares & Connexion	18
Contrat de Plan État-Région volet Mobilités : protocole d'accord avec l'État	20
Avis Plan régional de Santé	22



propos introductionnel du président

Mes chers collègues,

Une information concernant le secrétariat général, nous accueillons aujourd'hui deux nouveaux arrivants :

- Christelle Vasselet, arrivée début juillet en remplacement de Brigitte Maire qui a pris sa retraite, en appui documentaire aux chargés d'études et en appui logistique, basée à Besançon ; Bienvenue Christelle.
- Nicolas Faivre, arrivé le 3 octobre, basé à Besançon, en remplacement de Nadia Ben Daoud en congé maternité, qui a de suite été mobilisé par les travaux de la Commission Mobilité-Énergie. Bienvenue Nicolas.

J'ai le très grand plaisir de vous accueillir ce jour à Besançon, dans cette salle de séance Edgar Faure. Nous y avons tenu une journée de commissions réunies le 15 mai dernier dans de bonnes conditions.

Je salue Océane Godard, présente ce matin, vice-présidente en charge des lycées, de l'offre de formation, de l'apprentissage et de l'orientation. Dans la continuité de notre contribution à la concertation sur le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2023-2028, approuvée à l'unanimité le 27 juin dernier, la vice-présidente Océane Godard, a bien voulu être présente ce jour pour une présentation du projet de rapport qui devrait être présenté à la plénière de décembre. Je l'en remercie.

Je souligne ici la qualité du travail avec le Conseil régional et, à nouveau, l'intérêt de cette démarche, à savoir, l'association du CESER aux travaux, contribution, présentation du projet en amont, qui nous permet d'exprimer une parole avant que le dossier finalisé nous soit proposé pour avis mais aussi de préparer notre avis sur le rapport final dans de bonnes conditions. C'est une habitude que nous avons prise depuis deux ans devant le constat qui était régulièrement fait par nous toutes et par nous tous de dire que nous avons souvent très peu de délai pour travailler sur un dossier. Nous le travaillons en amont avec le Conseil régional, ce qui nous permet d'affiner vraiment nos avis.

En cette période où notre assemblée prépare des "Repères" pour la prochaine mandature, j'identifie personnellement ici une bonne pratique à recommander.

La démarche est proche pour le second sujet que nous aurons à examiner ce jour, à savoir une contribution du CESER au PPI, Plan Pluriannuel d'Investissement. Ici aussi, le CESER propose une contribution, en amont du rapport final qui nous sera soumis pour avis en décembre prochain. Dans le contexte très difficile et incertain que vous connaissez ayant un impact considérable sur les finances, l'enjeu du PPI est considérable et le CESER, deuxième assemblée placée auprès du Conseil régional, entend bien être au rendez-vous. Le rapporteur en sera Vincent Delatte.

Plusieurs rapports nous ont été soumis pour avis par le Conseil régional :

- La décision modificative n°2 de l'exercice 2023, un temps classique d'ajustement sur le budget en cours.
- Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2023/2028, SRDTL, pour lequel le CESER a été associé ici également en amont avec la commission Économie-Emploi.
- La détermination des dotations de fonctionnement des lycées 2024 pour les EPLE de Bourgogne-Franche-Comté, qui nous a été proposé "pour information".

Trois rapports qui concernent les mobilités :

- La convention TER - Résiliation de la convention 2018-2025 - Adoption de la nouvelle convention 2023-2032.

- Les contractualisations avec Gares & Connexions.

- Le contrat de plan État-Région Volet mobilités : protocole d'accord avec l'État.

Ces rapports, nous les examinerons cette après-midi en présence de Michel Neugnot.

Enfin le domaine de la santé en Bourgogne-Franche-Comté avec l'avis sur le plan régional de santé.

Il nous reste, mes chers collègues, deux séances plénières d'ici la fin de l'année.

Les dates prévues, je vous le rappelle, sont le mardi 21 novembre à Besançon et enfin le mardi 12 décembre, à Dijon, notre "dernière séance"...

La séance du 21 novembre sera spécifique à notre assemblée, puisqu'elle ne précède pas une plénière du Conseil régional, avec 3 sujets majeurs, le travail sur les Repères que notre assemblée pourrait proposer à la nouvelle assemblée, une intervention sur l'Europe avec Éric Maurice de la fondation Robert Schuman, ainsi que notre dernière autosaisine du mandat sur le monde associatif.

La séance du 12 décembre, sera, elle, adossée à la plénière du Conseil régional du 15 décembre au cours de laquelle les orientations budgétaires, le plan pluriannuel d'investissement, le CPRDFOP devraient notamment être examinés.

Le budget prévisionnel 2024 sera discuté lors de la plénière du Conseil régional des 24 et 25 janvier prochain. Une nouvelle assemblée du CESER sera installée, ou pas, en capacité, ou pas, d'émettre un avis sur ce rapport. Certaines et certains d'entre vous en seront à nouveau membres et pourront, utilement, contribuer à ce que, ici aussi, le CESER soit au rendez-vous. Sur cette question, je me rapproche de la Présidente du Conseil régional que je rencontre mi-novembre.

Après les déclarations préalables, nous débiterons donc notre séance avec vous, Madame la vice-présidente. Vous êtes en charge entre autres, des lycées. Je ne peux méconnaître en cet instant particulier le poids que revêt alors le terrible drame qui s'est déroulé à Arras vendredi dernier : l'assassinat d'un professeur de Français, double symbole de la République et de notre Pays par la discipline enseignée. Il s'appelait Dominique Bernard, assassiné quasiment 3 ans jour pour jour, après Samuel Paty, lui aussi professeur.

Cette agression ignoble à l'encontre de professeurs, c'est-à-dire d'hommes et de femmes chargés de transmettre, d'éduquer, de faire partager nos valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, rencontre aujourd'hui encore l'actualité internationale, le drame au Proche Orient qui semble n'en jamais finir, après les actions terroristes qui ont visé l'Israël. Sont en perpétuelles remises en question : **la Liberté**, la liberté de Penser, la liberté de Parole, celle des Peuples à disposer d'eux-mêmes, **l'Égalité**, celle de tous, quelles que soient leurs croyances, leurs convictions, leurs religions, celle aussi de ne pas croire, **la Fraternité**, celle qui doit tous nous unir, quelles que soient nos origines ethniques, sociales, culturelles. Le vecteur commun en est l'exigence de la Paix, la Paix à promouvoir partout et pour tous, en toutes les langues : Salam, Shalom...

Ce sont ces Valeurs que portaient Samuel Paty, Dominique Bernard, que portent au quotidien dans nos écoles, nos collèges, nos lycées, nos universités, tous nos enseignants.

Rendons, mes Chers Collègues, Hommage à la Mémoire de Dominique Bernard, en observant une minute de Silence.

Je vous remercie,

Je donne la parole pour les déclarations préalables.

Dominique ROY

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Déclarations préalables

Guy Zima, au nom du collège 2

Les organisations syndicales ont appelé à rejoindre les manifestations du 13 octobre. Au cours des derniers mois, les travailleuses et les travailleurs sont descendus dans la rue partout en Europe. En France, l'intersyndicale a conduit un mouvement social historique pour s'opposer à la réforme des retraites qu'elle continue de dénoncer. La journée du 13 octobre a représenté une première mobilisation dans un cadre syndical européen. La manifestation à Paris a, à cette occasion, accueilli des délégations de nombreux pays.

Le mouvement syndical européen a appelé à se mobiliser pour plus de solidarité, pour l'emploi et pour une économie qui donne des résultats concrets aux travailleuses et travailleurs, pour des salaires plus élevés et des emplois de qualité, pour une plus grande protection sociale, pour une transition environnementale socialement juste, pour des investissements pour des services publics de qualité qui garantissent les droits des citoyennes et citoyens. Les organisations syndicales françaises s'opposent à toute décision européenne qui conduit à des politiques d'austérité.

En France, de nombreuses négociations sont en cours, il faut donc se mobiliser pour qu'elles aboutissent à une amélioration des droits des travailleuses et travailleurs. Alors que se déroule la Conférence sociale, les organisations syndicales et de jeunesse sont unanimes sur la nécessaire égalité femmes-hommes, sur l'augmentation des salaires, du SMIC, des pensions, des minima sociaux et bourses d'études, mais aussi sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. L'intersyndicale rappelle que les exonérations et allègements de cotisations sociales accordés aux employeurs fragilisent notre système collectif de protection sociale.

De même, les organisations syndicales, dans le cadre des négociations sur les retraites complémentaires Agirc-Arrco et l'Assurance chômage, portent leurs revendications et y pèsent de tout leur poids pour améliorer les droits des retraités et des chômeuses et chômeurs.

Les politiques d'austérité sapent aussi les services publics, particulièrement l'Hôpital ou l'Éducation nationale soit autant de thèmes que nous aborderons ce jour. L'intersyndicale l'affirme, ce ne sont pas des dépenses mais des investissements pour notre société et la population. Les services publics sont une richesse pour toutes et tous.

Les organisations syndicales rappellent leur attachement aux valeurs républicaines, aux libertés démocratiques, individuelles et collectives, en particulier le droit de grève et de manifester.

Joseph Battault, au nom de la CFDT

Il y a 50 ans, 100 000 personnes défilaient dans les rues de Besançon pour défendre l'emploi des salariés de LIP. Dans le cadre de l'unité syndicale avec la CGT, la CFDT a animé l'action syndicale pendant plus de 6 ans, et nous tenions à rendre hommage à ces salariés. C'est ce que fera la CFDT toute entière, avec notre secrétaire générale Marylise Léon, le 22 novembre dans cette ville.

Sans vouloir en rester au syndrome de l'ancien combattant, (fût-il syndical), permettez-nous de rappeler le déroulé de ces actions, pour en tirer quelques enseignements, tant ces luttes sont toujours autant d'actualité

LIP c'est une entreprise qui misait sur la qualité et l'innovation (des qualités souvent appelées de ses vœux par notre assemblée !!). C'est là que fut mise au point la première montre à quartz française. La prise de contrôle par la société suisse Ebauche SA ouvre une période troublée qui débouche en juin 1973 sur un dépôt de bilan. Occupation des locaux, intervention de la police, découverte des projets de la direction, délocalisation du stock de montres et caches que la police ne trouva jamais, manifestations en juin 1973, la décision est prise de produire les montres. Ce sera le fameux "on fabrique, on vend, on se paie". Après l'évacuation de l'usine par les CRS, les salariés s'installèrent dans un gymnase et tenaient leurs AG dans un cinéma paroissial. Pendant ce temps la recherche d'un repreneur se poursuivait, moins médiatique mais cruciale pour l'avenir. Les salariés furent tous réembauchés le 31 mars 1975. La trêve fut de courte durée, car pour le pouvoir politique LIP ne devait pas vivre ! Et ce fut un nouveau dépôt de bilan en avril 1976 et à nouveau des ventes militantes et le développement d'activités diversifiées.

Que nous disent ces travailleurs de LIP en lutte pour notre monde aujourd'hui ?

1. D'abord, il y a 50 ans, comme aujourd'hui, le monde était en pleine mutation et une nouvelle page de la **mondialisation s'écrivait**. Après la période de colonisation, les entreprises cherchaient à construire d'autres formes de domination mondiale. Aujourd'hui, la même question se pose : "Comment construire des relations internationales et mondiales plus équilibrées et plus justes sans se refermer sur des frontières illusoire ?".

2. Il y a 50 ans, l'absence d'une **politique industrielle** pour faire face aux évolutions prévisibles a conduit à une quasi disparition de la filière horlogerie en France. N'oublions pas qu'après LIP, Kelton disparaissait avec la suppression de 3000 emplois. Le gouvernement par idéologie, le patronat plus enclin à gérer les rentes sont responsables de la

situation d'alors. Aujourd'hui encore, il est nécessaire et urgent de mettre en place une politique de filières pour que l'industrie retrouve des couleurs

3. Il y a 50 ans, **l'absence d'informations et de possibilités d'intervention** des salariés sur la conduite de l'entreprise s'est payée très cher pour eux et pour l'outil de travail. Aujourd'hui, cette question reste d'une actualité brûlante.

4. Il y a 50 ans, **La place des organisations syndicales** s'est révélée porteuse de dénonciation, de résistance, d'action, mais aussi de construction d'un projet d'avenir par la recherche d'un repreneur viable. Aujourd'hui, comme hier, tous ceux qui considèrent ces organisations au mieux comme des gêneurs, voire même rêvent à les abattre, devraient pouvoir en tirer la leçon !

5. Toutes les entreprises ont une dimension et **une responsabilité sociétale** qui les dépassent et qui rencontrent les autres acteurs de la société. Elles ne peuvent être considérées uniquement comme des machines à produire du fric. Il est impératif que les entreprises assument les conséquences de leurs choix économiques, sociaux, environnementaux.

6. Ce sont ces luttes et d'autres, notamment dans notre région avec la disparition de Schneider au Creusot, qui ont permis la mise en place de **garanties collectives pour les salariés**. Aujourd'hui, quelles nouvelles garanties pour les travailleurs ?

7. Enfin celles et ceux qui s'interrogent aujourd'hui sur la **perte de la "valeur" travail** feraient bien de se rappeler que ceux qui ont détruit le travail, non comme un concept mais bien réellement dans les entreprises, sont leurs "ancêtres" idéologiques. Alors qu'aujourd'hui les enfants des salariés de l'époque doutent que leur investissement dans l'entreprise ne leur garantisse aucun avenir, un respect de leur dignité ne devrait guère étonner. Nul besoin de colloque pour comprendre cela !

Les luttes d'hier étant encore tellement d'actualité, et notamment dans notre région, Voilà pourquoi la CFDT veut rendre hommage au symbole que fut cette lutte des salariés de LIP. Elle y puise, comme dans l'action syndicale de chaque jour menée par ses 32000 adhérents en Bourgogne-Franche-Comté, la force de construire une société plus juste, plus fraternelle et plus vivable.

Didier Michel, au nom du MEDEF suite à la prise de parole de Joseph Battault sur le conflit de LIP

Mesdames, Messieurs

Mon éminent confrère de la CFDT rappelle le conflit des montres LIP dans le courant des années 70 à Besançon.

Ce dernier nous éclaire sous l'angle du capitalisme et du dérèglement libéral à outrance où l'ouvrier est particulièrement maltraité par le patronat, où l'outil de travail est bradé ou détruit et, en prime, avec la complicité de l'État.

Le parallèle établi entre ce qu'il en rapporte et la réalité de ce jour ne nous semble pas satisfaisant et sans rapport avec la situation factuelle.

En effet, depuis cinquante ans, c'est enfoncer des portes ouvertes que de dire que les choses ont quelque peu évolué. De nombreuses entreprises, en particulier les PME et les ETI, sont particulièrement attachées à leurs salariés et à leur outil de travail.

Le quasi plein emploi actuel induit que les entreprises ne respectant pas leurs salariés et ne leur amenant pas un cadre où ces derniers peuvent s'épanouir et progresser verraient la désertion de leurs forces vives.

Il convient également de rappeler les efforts des entreprises dans le cadre de la RSE qui a eu un impact en particulier sur les points suivants :

- la prise en compte de l'environnement de façon massive,
- l'égalité homme/femme qui bien que loin d'être parfaite n'a jamais autant progressé,
- la prise en compte du bien-être au travail qui devient un leitmotiv de chaque entrepreneur,
- les actions générales et de toute nature visant à un comportement respectueux et responsable vis-à-vis de la planète, de notre environnement et de la décarbonation.

Rapporteur : Franck Ayache

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2023 permet de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Les ressources diminuent de 26,9 M€.
- Les dépenses réelles (CPI et CPF) diminuent de 130,2 M€. En volume, les principaux mouvements concernent la convention TER (- 61,2 M€) et les programmes européens (- 40,7 M€).

Les modifications proposées en recettes et en dépenses conduisent à réduire l'emprunt d'équilibre de 103,5 M€. La prévision budgétaire de l'emprunt passe ainsi de 315,0 à 211,5 M€.

Cette décision modificative propose également des ajustements en autorisation de programmes (+ 7,9 M€ d'AP) et en autorisation d'engagement (- 46,2 M€ d'AE).

Avis du CESER

Une année 2023 de transition et d'attente

En janvier 2023, dans son avis relatif au budget primitif 2023, le CESER estimait que la Région faisait preuve de volontarisme afin de poursuivre le projet de mandat 2021-2028 tout en tenant compte de multiples contraintes et incertitudes. La collectivité s'était placée dans une posture d'attente faute de disposer d'informations stabilisées notamment sur les dépenses énergétiques des TER. La stratégie d'investissement de la Région était alors en "pause" et certains règlements d'intervention avaient dû être abrogés. La collectivité attendait le budget supplémentaire afin de réévaluer la situation dans son ensemble sous réserve de disposer d'une meilleure visibilité sur des sujets majeurs (coûts de l'énergie, convention TER, recettes de TVA, inflation, taux d'emprunt...).

En juin 2023, lors de l'examen du budget supplémentaire par le Conseil régional, la présidente de Région a annoncé que les négociations avec la SNCF avaient permis d'acter une diminution de 30 M€ par an du forfait de charges relevant de la Région. Cette économie substantielle n'avait cependant pas pu être traduite d'un point de vue budgétaire puisque la négociation avait abouti après l'élaboration du budget supplémentaire. C'est désormais chose faite avec la décision modificative n°2.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 70,7 M€ principalement du fait du mouvement budgétaire relatif à la convention TER (- 61,2 M€). Cette baisse s'explique notamment par la restitution par la SNCF d'une part énergie sur les factures 2021 et 2022 qui correspond à un gain de 19,8 M€ pour la Région. Au global, le budget de fonctionnement est porté à 1 114 M€ contre 1 192 M€ inscrits au budget primitif. Les dépenses d'administration restent stables (106,0 M€ en décision modificative contre 105,3 M€ au budget primitif).

La diminution des dépenses de fonctionnement permet de conforter l'autofinancement de la collectivité en 2023 et de donner davantage de visibilité en matière d'investissement. Au global, le budget d'investissement reste relativement stable (622 M€) en comparaison des prévisions du budget primitif (658 M€).

L'ensemble de ces éléments confirme que l'année 2023 constitue une année de transition et d'attente pour la Région qui a été particulièrement tributaire, sur le plan budgétaire et financier, des avancées de la négociation contractuelle relative aux transports TER.

Malgré cela, la Région a maintenu son niveau d'investissement en 2023. Le CESER souhaite que les prochaines orientations budgétaires puissent permettre de donner plus de visibilité sur certaines politiques publiques régionales.

Une situation financière confortée pour l'avenir

En 2023, l'importante baisse de dépenses de fonctionnement sur les TER permet de conforter l'autofinancement de la collectivité. La décision modificative révisé ainsi le niveau d'épargne brute prévisionnel à 255 M€ contre 175 M€ inscrits au budget supplémentaire.

Dans les prochaines années, cette dynamique favorable se poursuivra puisque la nouvelle convention TER 2023-2032 prévoit les éléments suivants :

- Une diminution du forfait de charges de 30 M€, reproductible chaque année. Il s'agit du point majeur de la nouvelle convention TER.
- Une réduction des charges de fonctionnement amplifiée d'environ 10 M€ supplémentaires par an, par transfert en section d'investissement d'une partie des redevances de péages pour l'utilisation du réseau ferroviaire nationale et des gares correspondant à des travaux sur ces infrastructures.

Pour autant, bien que cette baisse de 30 M€ soit notoire, elle risque d'être annihilée - en très grande partie - par les effets de l'inflation et de la hausse des taux.

La capacité de désendettement pourrait se stabiliser à 5 années environ à la fin de cette année 2023 alors que les prévisions du budget primitif tablaient sur 7 années compte tenu des incertitudes sur les dépenses de fonctionnement.

La situation financière de la Région, ainsi confortée, va permettre d'envisager avec une certaine sérénité les défis auxquels la collectivité va être confrontée dans les prochaines années en matière d'investissement. Les besoins d'investissement sont très largement supérieurs aux capacités de financement, même si les projets seront étalés dans le temps.

Davantage informer et simplifier l'accès aux aides régionales

Comme le CESER avait pu l'exprimer dans de précédents avis, certaines modifications budgétaires illustrent les difficultés récurrentes liées à la complexité des modalités d'intervention publique, ce qui peut décourager les entreprises, les associations et les citoyens dans leurs démarches pour obtenir des aides régionales. Les enjeux d'information, de communication, d'accompagnement et de simplification restent majeurs. À ce titre, le CESER a pointé les dossiers suivants.

Aides aux familles pour la restauration et l'hébergement

Ce dispositif est annulé à hauteur de 849,5 K€ du fait d'un nombre de demandes moins important que prévu (12 169 familles boursières aidées contre 13 000 prévues, et 818 familles non boursières aidées contre 3 500 prévues). L'ajout d'un échelon de revenu permettant d'allouer ces aides à des élèves non boursiers, et ainsi limiter l'effet de seuil, est récent. Cela peut expliquer la moindre mobilisation du dispositif.

Le CESER préconise de mettre en œuvre une communication et un accompagnement renforcés auprès des familles de lycéens qui peuvent prétendre aux aides en matière de restauration et d'hébergement. En effet, au vu des difficultés financières d'un nombre grandissant de familles, y compris non boursières, il est essentiel que la Région porte plus largement l'existence de ce dispositif à la connaissance de toutes les familles.

Mobilité internationale

Ce dispositif est annulé à hauteur de 80 K€. Le CESER réitère sa préconisation de mettre en œuvre une communication et un accompagnement renforcés envers les potentiels bénéficiaires de bourses à la mobilité internationale (cf. avis du CESER du 27 juin 2023 relatif au compte administratif 2022).

Aide au permis de conduire

Ce dispositif est moins mobilisé que prévu notamment en raison d'une modification du règlement d'intervention en début d'année 2023 (l'aide est passée de 500 à 300 €). Il est ainsi proposé d'annuler 71 K€.

Le CESER s'interroge sur l'impact de la baisse de l'aide qui semble la rendre moins attractive, avec un reste à charge plus important pour les bénéficiaires. Il questionne également une éventuelle concurrence avec d'autres dispositifs mieux dotés.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

Lycées

Le CESER tient à souligner les efforts de la Région en direction des personnels techniques des lycées, concrétisés par des propositions d'abondements et de compléments pour leur permettre de bénéficier de plusieurs mesures de revalorisation de salaires et de primes.

Enseignement supérieur et recherche

Le CESER accueille avec satisfaction l'annonce de l'élaboration d'un nouveau Schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI) pour 2024. Il s'étonne toutefois que la Région dégage des financements pour solliciter l'aide d'un prestataire spécialisé, laissant entendre que les partenaires de l'actuel SRESRI n'ont pas les capacités de prendre en charge ce projet. Le CESER souhaite être pleinement associé aux travaux d'élaboration de ce nouveau schéma.

Patrimoine

Le CESER alerte sur certains règlements d'intervention qui ont été suspendus dans le budget primitif, notamment pour la restauration, et qui ne sont pas rétablis dans la présente décision modificative. Ceci entraîne des conséquences dommageables tant pour les associations que pour les territoires potentiellement bénéficiaires. La pérennisation de cette situation est inquiétante.

Emplois associatifs

Le CESER note la poursuite de la réduction des financements dévolus à l'emploi associatif notamment en ce qui concerne le volet investissement. Cette évolution est regrettable puisque le dispositif d'emplois d'utilité sociale permet de consolider l'emploi dans de nombreuses associations bourguignonnes et franc-comtoises.

Aménagement des territoires

Le CESER note avec intérêt la démarche "Attractivité/Accueil" pour laquelle une inscription de 1,5 M€ d'autorisations d'engagement est prévue. Cette démarche fait suite à l'élaboration d'une stratégie partagée en Conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Une expérimentation débutera en 2024 avec une quinzaine d'EPCI afin de structurer des plateformes d'accueil territoriales et gérer un flux de candidats à l'installation. Pour ce faire, la Région doit générer un dispositif de prospection nécessitant le recours à un prestataire extérieur. Cette prestation est chiffrée à 1,5 M€ pour trois ans, à périmètre constant de 15 territoires.

Énergie

Le CESER regrette les annulations de dépenses dédiées à l'animation de la rénovation énergétique dans les territoires (- 150 K€), notamment du fait des difficultés de recrutement sur des postes dédiés. Les investissements de rénovation énergétique et les objectifs régionaux s'en trouvent ainsi pénalisés.

Le CESER regrette également la suppression des crédits visant à créer un fonds régional pour les énergies renouvelables, faute d'avoir pu trouver des investisseurs privés (- 1 M€ sur le PAIR).

Action économique

Concernant les recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le budget primitif 2023 avait retenu une évolution de 5% en 2023. Compte tenu de nouvelles projections, la décision modificative propose une hypothèse d'indexation de 4,2%. Cette révision à la baisse est inquiétante car elle suggère que l'activité et le développement économiques sont moins dynamiques que prévu.

Un autre sujet de préoccupation concerne la progression des admissions en non-valeur constatées par l'ARDEA. Cette évolution est à surveiller même si elle semble en partie imputable à des motifs administratifs, comme par exemple l'ouverture du dispositif aux PME qui mobilisent des montants d'avances remboursables plus importants que les TPE.

Agriculture

Un décalage de calendrier est prévu sur le plan stratégique national et le FEADER 2023-2027. Il concerne trois Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et le partenariat européen pour l'innovation (PEI). Un montant de 1,2 M€ de crédits de paiement est annulé à ce titre.

Le transfert de gestion du FEADER est particulièrement complexe notamment en ce qui concerne les moyens humains et les systèmes informatiques de traitement des dossiers. Le CESER souhaite que la programmation FEADER 2023-2027 puisse être déployée dans les meilleures conditions et que tout soit mis en œuvre pour que la période de transition impacte le moins possible les porteurs de projets agricoles dont certains sont toujours en attente de validation de leurs dossiers.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Lucile Piermé, au nom des Jeunes agriculteurs

Les Jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté souhaitent faire part de leur incompréhension concernant la gestion actuelle des dispositifs d'accompagnement liés aux fonds européens dédiés à l'agriculture et notamment sur la Dotation Jeune Agriculteur et sur le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles.

D'abord, nous regrettons le manque d'échanges et d'écoute du Conseil régional concernant l'accompagnement des agriculteurs et des porteurs de projet qui seront de nouveaux actifs en BFC.

De nombreux agriculteurs sont sans réponse sur leur demande de subvention faite l'année dernière et les jeunes qui souhaitent faire une demande cette année se voient privés de contact avec le Conseil régional, la seule adresse mail disponible ayant été fermée. C'est donc le silence total sur le PCAE, alors que beaucoup d'agriculteurs ont des échéances (mise aux normes, impératif économique, engagement dans le cadre de leur installation).

Un jeune qui souhaite démarrer son activité en 2024 n'est certain, ni du montant auquel il aura droit, ni des engagements auxquels il sera tenu, comment un jeune peut-il se projeter sans connaître les règles du jeu ?

Ensuite, le montant de la Dotation Jeune Agriculteur a diminué alors que le budget global alloué à la mesure DJA sera sur 3 années au lieu de 5. Une revalorisation aurait été pertinente afin de rendre le dispositif plus attractif. Le montant de la DJA est crucial pour l'attractivité de ce dispositif surtout dans le milieu agricole où les montants de reprise sont très élevés.

Nous déplorons la suppression de la majoration prévue sur les filières défavorisées sur la nouvelle DJA prévue dans l'année 2024 qui soutenait les projets lait standard et viande bovine qui sont actuellement en difficulté.

Nous sommes enfin inquiets sur le peu d'attention portée par le Conseil régional sur la viabilité des projets candidats à la DJA, il nous semble primordial d'accompagner le jeune à la fois au moment de son installation avec une étude précise du dossier complet mais aussi post installation, nos propositions pour y répondre sont pour l'instant sans suite...

Ces jeunes ont des projets qui font et feront vivre nos territoires, ils doivent s'adapter en permanence aux aléas climatiques, économiques, sociaux, ils ont des échéances, ils ont la pression, ils font un pari sur leur avenir et pour cela ils comptent sur le Conseil régional. Alors comment en est-on arrivé là ? Les Jeunes Agriculteurs s'inquiètent de la valeur que donne le Conseil régional au Renouveau Générationnel en Agriculture sur notre territoire.

Corinne Molina, au nom du secteur du Patrimoine

Monsieur le Président, Chers collègues,

Le G7 Patrimoine souhaite ajouter que les règlements d'intervention qui sont actuellement suspendus concernent plus particulièrement les communes rurales.

Tout d'abord dans leur projet de restauration de sites protégés au titre des monuments historiques, ce qui risque de décourager l'engagement des élus locaux. Il est dommageable que cette année la DRAC ait été dans l'obligation de ne pouvoir financer certains projets du fait de l'absence de soutien de la Région.

D'autre part cette décision va à l'encontre d'une politique nationale qui tend à soutenir de mieux en mieux les communes rurales notamment par la mise en place en septembre dernier d'un fond spécifique transitant par la Fondation du Patrimoine.

Le G7 Patrimoine rappelle que dans le cadre de l'autosaisine sur les Patrimoines, le CESER insistait sur le fait que le patrimoine culturel doit être considéré dans son acception la plus large et qui dépasse largement l'aspect touristique. En effet le patrimoine culturel permet de pérenniser l'emploi sur un territoire, permet la création du lien social et participe au rayonnement de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Je vous remercie.

Christophe Desmedt, au nom du 1^{er} collège

Sur le sujet des fonds européens, le 1^{er} collège est très inquiet sur la capacité du Conseil régional à assumer sa responsabilité d'autorité de gestion pour ce qui concerne notamment la partie agricole. Malgré les rappels réguliers du CESER sur ce sujet, on aperçoit déjà la fin 2023 et les process ne sont toujours pas en place pour l'accession aux aides européennes pour les porteurs de projets.

On s'oriente dangereusement vers une année blanche d'utilisation des fonds européens pour la profession agricole.

Nous demandons donc que le Conseil régional se mobilise pour accélérer la mise en place et le fonctionnement normal des procédures d'utilisation de ces fonds.

Et sur un autre sujet que sont les lycées, j'en profite également pour réitérer mes propos de ce matin, mais au titre du 1^{er} collège cette fois-ci.

Et notamment sur la vigilance d'accompagnement en termes de budget de fonctionnement et d'investissement à destination des CFA-CFPPA dès lors qu'ils s'inscrivent dans une formation de qualité et de besoins et non d'opportunisme.



Avis sur le rapport 2-5 de l'Exécutif régional
**Schéma régional de développement du tourisme
et des loisirs 2023-2028**

Rapporteur : Jean-Gabriel Schamelhout

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) est un document prospectif prévu par le Code du Tourisme. Il doit présenter à la fois les objectifs que se fixe la collectivité pour développer l'économie régionale, la stratégie qu'elle envisage de mettre en oeuvre pour les atteindre, ainsi que le plan d'actions qui en découle.

La construction du nouveau SRDTL a fait l'objet d'une large co-construction avec les Départements, les Comités départementaux du tourisme, le Comité régional du tourisme, les métropoles de Besançon et Dijon ainsi que le CESER.

Les professionnels du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que les EPCI et les offices de tourisme ont aussi été consultés sous des formes diverses.

La Région a identifié plusieurs chantiers transversaux :

- mettre le sujet du tourisme responsable au coeur du nouveau schéma : c'est-à-dire un tourisme supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable sur le plan éthique et social pour les populations locales,
- accompagner la modernisation des hébergements, des équipements de l'écosystème du tourisme régional,
- penser le tourisme comme facteur d'aménagement du territoire et d'amélioration du cadre de vie.

Pour atteindre les objectifs fixés, trois axes stratégiques sont définis et 24 chantiers prioritaires seront ouverts. Chacun a fait l'objet d'une fiche chantier.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER apprécie d'avoir été associé au COPIL d'élaboration du SRDTL et d'avoir été sollicité, en amont, pour produire une contribution. Les éléments préparés au sein de la commission Économie-Emploi ont ainsi été transmis par courrier à la Présidente du Conseil régional, en date du 3 mai 2023.

Plus globalement, il salue le large travail de concertation réalisé par la Région. Il remercie également les services du Conseil régional pour leur disponibilité lors de la présentation du rapport définitif et les échanges qui ont suivi.

Observations liminaires

Le CESER relève avec intérêt la stratégie d'évaluation proposée (comprenant une cinquantaine d'indicateurs), ainsi que la prise de conscience de l'importance de l'articulation avec les politiques de mobilité et d'environnement de la collectivité régionale.

La démarche proposée est très offensive sur la sémantique, en plaçant le tourisme responsable en fil rouge. Mais le CESER note le caractère très théorique de ce schéma et la juxtaposition de multiples axes stratégiques. Il recommande d'identifier des priorités et de clarifier les traductions concrètes des orientations stratégiques. Nous avons bien entendu que la déclinaison opérationnelle se fera par des feuilles de route stratégiques, dont certaines existent déjà (itinérance, oenotourisme...). Le CESER sera attentif à leur contenu.

Observations thématiques

TOURISME FLUVIAL

Le CESER relève avec intérêt les annonces faites en termes de tourisme fluvial et fluvestre, en particulier l'accompagnement de projets liés à la gestion des déchets et des eaux grises, au verdissement de la flotte et à l'électrification, via des bornes.

LE LABEL VIGNOBLES & DÉCOUVERTES

Par deux fois, le rapport évoque le label "Vignobles et Découvertes". Ce label a très peu d'impact sur le plan national et international, car il n'a pas de moyen financier pour mettre en place un plan de communication.

Préconisations

COOPÉRATIONS, PNR

La proximité des régions voisines est perçue comme l'une des menaces auxquelles est confrontée la Bourgogne-Franche-Comté : "La concurrence des territoires qui se positionnent sur le slow tourisme, notamment les régions voisines avec une activité touristique affirmée." La coopération de la Bourgogne-Franche-Comté avec ses voisines ne figure pas dans les orientations stratégiques, même s'il est fait référence à un partenariat.

Le CESER réaffirme les enjeux identifiés dans la saisine "Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de coopérations avec les régions voisines" (mars 2019), et plus spécifiquement que **des mises en réseau doivent être systématisées dans le domaine du tourisme**. Les CPIER créent les conditions favorables pour agir en synergie et complémentarité et les **Parcs naturels régionaux (PNR) sont des outils de développement transrégionaux à mobiliser**.

Non seulement les PNR "témoignent et donnent à voir des pratiques d'expérimentation et d'innovation, certes réalisées à des échelles territoriales plus réduites, mais qui sont des bases pour des coopérations plus larges¹", mais ils sont des acteurs essentiels du développement du tourisme et ce à divers titres. **Leur rôle est à affirmer**.

Le SRDTL met l'accent sur les "montagnes du Jura", sans pour autant clarifier la prise en compte de la proximité de la Suisse, alors que plusieurs études abordent la question du tourisme. Là encore, cette proximité semble plus perçue comme source de concurrence, que comme un atout pour des actions de coopération et de mise en cohérence de politiques publiques. **Des obstacles à cette coopération doivent être levés, en particulier des freins douaniers**.

Le CESER a identifié, dans d'autres travaux², plusieurs enjeux justifiant d'une expérimentation à conduire au niveau régional, les caractéristiques de l'Arc jurassien différenciant la Bourgogne-Franche-Comté parmi les régions frontalières. Deux sont à rappeler ici :

- la possibilité d'un co-pilotage franco-suisse des PNR,
- un assouplissement des contraintes réglementaires.

À l'instar de ce qui se passe pour les comités de bassin, **une présence du CESER dans les commissariats de massif serait utile**. Cette présence pourrait être tournante, avec les CESER des autres régions concernées.

OUEST DE LA RÉGION, MORVAN

Le CESER relève que, dans ce rapport, la partie ouest de la région semble une fois de plus peu prise en compte. Le Morvan, en particulier, est très peu cité, "noyé" dans la marque Bourgogne, en dépit de sa notoriété touristique. Ce massif est notamment identifié comme destination n° 1 du palmarès voyage "Le Monde" 2022³.

EMPLOI ET ACCUEIL DES SAISONNIERS

Sur ce sujet, nous renvoyons à certaines des préconisations de notre avis "Transition, transformation, mutation : comment maintenir et développer l'emploi en Bourgogne-Franche-Comté" (juin 2022), et notamment :

- création de guichets d'accueil pour accompagner et informer sur les capacités locales d'hébergement,
- accompagner les acteurs locaux pour la rénovation du bâti pour un hébergement dédié au public concerné,
- encourager les initiatives qui tendent à réunir communes, EPCI, employeurs et partenaires du logement, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) et/ou les foyers de jeunes travailleurs ou Maison familiale rurale (MFR),
- mettre en œuvre la loi Montagne de 2004, pour l'hébergement des salariés saisonniers.

(1) "Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de coopérations avec les régions voisines", CESER Bourgogne-Franche-Comté, mars 2019.

(2) "Avis sur le projet de "Loi 3D" : regards croisés du CESER Bourgogne-Franche-Comté", CESER Bourgogne-Franche-Comté, mai 2020.

(3) BRAZEMON, O., "Palmarès des 20 destinations 2022 : le Morvan, la force tranquille", 6 avril 2022.

AGRITOURISME

Concernant l'agritourisme, nous rappelons ce que nous disions dans notre contribution au SRDTL. La réorientation des anciens bâtiments agricoles vers des activités touristiques est souvent compliquée. Lorsqu'ils sont situés en dehors des villages, il est presque impossible d'obtenir des permis de construire et des permis de projets touristiques – sauf secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) – car cela s'inscrit dans la logique de la ZAN. Pourtant, il existe des friches agricoles qui pourraient être réhabilitées.

Cette remarque vaut également pour les habitats insolites, qu'il est pertinent d'installer dans des zones adaptées, pas toujours compatibles avec des règles urbanistiques classiques (cabanes dans les arbres, par exemple).

Nous rappelons que **la loi 3DS** ouvre des possibilités d'expérimentation et de dérogation. **Il s'agit là de pistes à explorer pour lever certains freins législatifs à la réalisation de projets touristiques en milieu rural.**

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.



Avis sur le rapport 3-1 de l'Exécutif régional
**Détermination des dotations de fonctionnement
des lycées 2024 pour les EPLE
de Bourgogne-Franche-Comté**

Rapporteur : Stéphane Faucogney

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région est soumise, selon le Code de l'Éducation, à l'obligation de notifier, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires dont elle a la charge, soit 129 lycées publics. Il s'agit d'un rapport récurrent qui est soumis chaque année à l'avis du CESER.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, est destinée à couvrir les charges fixes et les dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques... Une grille de calcul permet de fixer une dotation spécifique à chaque établissement. Les modalités de calcul de la dotation figurent en annexe du rapport.

La détermination de ces dotations s'établit dans une période toujours marquée par une inflation importante et une augmentation significative des coûts des énergies, même si les efforts de sobriété énergétique réalisés par les lycées en 2022 et 2023 ont permis une baisse globale de la consommation énergétique de l'ordre de 10%.

La dotation globale de fonctionnement pour 2024 connaît une hausse de + 4% par rapport à 2023. Elle s'élève à 46 352 901 €. En parallèle, les effectifs d'élèves continuent à connaître une baisse.

Par ailleurs, pour permettre d'assurer une équité dans la prise en compte des capacités contributives des lycées, il est proposé de prendre en considération les lycées dont le fonds de roulement est supérieur à 100 jours au 31 décembre 2022. Seuls 19 lycées sont concernés. Cette contribution avait été suspendue en 2023 au vu du contexte général très incertain.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER tient à souligner la transparence et la clarté des informations données par la Région sur le sujet des dotations de fonctionnement des lycées. Les échanges avec les services ont permis de lever les interrogations que les conseillers pouvaient encore avoir après la lecture du rapport.

Le CESER salue l'approche de la Région, qui fait preuve d'anticipation dans un contexte toujours difficile, en raison notamment de la hausse des coûts, en particulier ceux de l'énergie. La collectivité régionale propose des solutions techniques aux établissements avec un souci d'équité, tout en gardant une certaine souplesse, via les dialogues de gestion et les dotations complémentaires en cours d'année.

Le CESER regrette toutefois de ne pas avoir été saisi sur la question des tarifs applicables pour les services de restauration et d'hébergement, votés lors de la précédente Assemblée plénière régionale en juin 2023. Il réitère sa demande d'être systématiquement saisi de ce rapport.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Avis sur le rapport 4-1 de l'Exécutif régional
**Convention TER - Résiliation de la Convention
2018-2025 - Adoption de la nouvelle convention
2023-2032**

Rapporteur : Cédric Journeau

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le présent rapport propose une nouvelle convention avec l'exploitant ferroviaire historique SNCF. Les bases de cette renégociation reposent sur une durée de convention de 10 ans avec une ouverture à la concurrence progressive en 4 lots entre 2027 et 2032.

En contrepartie de ces conditions favorables à l'exploitant historique car lui assurant une sécurisation et une projection de son périmètre d'activité dans un temps long, il lui a été demandé de chercher des pistes de productivité pérennes et actées tout au long de la future convention. Cette exigence de l'autorité organisatrice permettra de réduire drastiquement le montant annuel de la contribution TER, contribution ayant subie dernièrement des augmentations importantes mais imprévisibles du fait de la hausse du coût de l'énergie.

Avis du CESER

La nouvelle Convention TER a pour aspiration le perfectionnement du service proposé aux usagers.

- Afin d'améliorer la qualité du service ferroviaire, la convention prévoit l'instauration d'un nouveau régime de bonus/malus basé sur le décompte des trains en retard à partir de 4 minutes 59 au lieu de 5 min 59. Ce nouveau régime doit permettre d'atteindre l'objectif de ponctualité fixé à 97,5 %. Le plafond des pénalités est revu à la hausse pour atteindre 6 M€. Il en est de même avec le barème de réfaction lui aussi réhaussé en cas de train annulé.
→ Cette volonté est considérée comme positive. Néanmoins, le CESER réitère l'inquiétude formulée dans son avis du 27 juin 2023 relatif à Convention TER concernant la réalisation d'une amélioration de la productivité par la SNCF avec une baisse des charges annuelle de 30 M€ et une amélioration de la qualité de service, le tout en augmentant les recettes de 20%.
- Cette ambition repose sur la capacité de la Région et de la SNCF à mettre en œuvre des moyens matériels nécessaires au regard d'un parc en limite de capacité, des opérations de maintenance nécessaires et des délais de livraison importants dans le cadre de l'investissement dans du matériel nouveau.
→ Le CESER relève que la réalisation de cette ambition coïncide avec une contraction importante du volume d'heures/guichet passant de 88 000 à 30 000 heures par an. Cette évolution est conditionnée par le choix de mise en œuvre d'une billettique unique dans le cadre d'une période transitoire (2023-2029) vers un système de dématérialisation totale. Même si la fermeture d'un guichet passe par l'avis du maire et de son conseil municipal pour l'acceptation de solutions alternatives pour la distribution des titres, cette orientation inquiète le CESER. En effet, elle est fragilisée par la vétusté des distributeurs de billets qui, combinée à la disparition d'agents sur site, pénalisent les usagers et en particulier les personnes les plus vulnérables.
- Un autre point important est l'association des usagers via les comités de suivi et les comités des partenaires. Ce point positif repose toutefois sur la nécessité d'associer, au niveau des bassins, l'ensemble des parties prenantes en amont de la prise de décision avec une véritable volonté de concertation.
- Le CESER émet un point de vigilance relatif aux limites opérationnelles de la gestion des offres interrégionales lorsque chaque région raisonne selon ses propres besoins, avec le risque de ruptures de charge aux frontières régionales, voire de fermetures de lignes.

Vote du CESER : adopté à la majorité (38 pour, 29 contre).

Déclarations

Sandrine Carrette, au nom du collège 2

Dans la continuité de notre intervention du 27 juin 2023 mais aussi de janvier 2022, les organisations composant le collège 2 renouvellent leur opposition à l'ouverture à la concurrence du TER en BFC. Nous disions en juin, je cite : "Le 27 janvier 2022, lors de la réunion plénière du Conseil régional, l'Exécutif régional (PS) avec le soutien d'EELV et de LREM, avait voté l'ouverture à la concurrence totale des 17 lignes du réseau TER Bourgogne-Franche-Comté. Nos organisations syndicales n'ont eu de cesse d'interpeller les élus pour alerter sur la nocivité de ce projet sur le service public ferroviaire régional et les conséquences néfastes qu'il engendrerait pour les usagers. Portant la revendication d'une renégociation longue de 10 ans avec l'opérateur historique qu'est la SNCF et sans ouverture à la concurrence, nous avons alors reçu une fin de non-recevoir de l'exécutif régional qui avait alors balayé nos légitimes revendications, se cachant derrière le droit européen en prétextant l'impossibilité de réaliser cette renégociation."

Le rapport présenté et soumis au CESER pour avis est bien une nouvelle convention, ce que nous souhaitons, avec l'opérateur public historique, mais il entérine l'ouverture à la concurrence reprise dans certains articles notamment l'article 24. En toute logique nous proposons que l'exécutif retire ces articles comme cela est possible et à nos yeux primordial.

L'avis proposé étant principalement un relevé de points d'alerte certes fondés, mais ne remettant pas en cause le choix initial, il sera rejeté par notre collège.

Au-delà du vote de l'avis, ce refus s'exprimera par un rassemblement à l'initiative des organisations syndicales le 20 octobre prochain devant le Conseil régional de 11h30 à 14h auquel nous invitons les Bourguignons et Francs-Comtois à participer.

Stéphane Faucogney, au nom de l'UNSA

L'UNSA Bourgogne-Franche-Comté tient à exprimer sa profonde préoccupation concernant l'ouverture à la concurrence du TER BFC, telle qu'elle est proposée dans la convention TER.

L'UNSA BFC maintient fermement que l'ouverture à la concurrence est une erreur. Cette démarche risque de désintégrer le périmètre du TER et son exploitation, ce qui ne peut qu'entraîner une rigidification du fonctionnement. Alors que les contraintes qui pèsent sur notre système ferroviaire sont de plus en plus nombreuses, nous avons besoin de flexibilité et d'agilité pour les surmonter.

En désolidarisant les territoires, comme le prévoit cette future convention, nous craignons une multiplication évidente des coûts, sans parler des attentes des éventuels nouveaux entrants en termes de bénéfices. Le Conseil régional semble vouloir faire toujours mieux avec encore moins de moyens, mais cela ne profitera certainement pas aux cheminots ni aux voyageurs.

Nous nous interrogeons : jusqu'à quel point la productivité et les économies réalisées ces dernières années devront-elles s'accroître ? Toutes les organisations syndicales ont déjà rencontré une partie des élus du Conseil régional pour leur faire part des dangers de cette ouverture à la concurrence.

La concurrence n'améliore en rien la qualité de service, mais elle permet de faire baisser les prix au détriment des conditions sociales des cheminots. Lorsque SNCF Voyageurs remporte des appels d'offres sur des lignes TER, elle transfère les personnels dans des sociétés ad hoc, où l'organisation du travail sera optimisée, au détriment des conditions de travail.

Nous devons continuer à agir pour apporter toujours plus de garanties sociales au service de ceux et celles qui contribuent à développer la mobilité d'aujourd'hui et de demain. Nous devons défendre un Groupe Public Ferroviaire intégré, humanisé, acteur du progrès social et de l'aménagement des territoires. Sans ces éléments, il n'y aura pas d'avenir pour le système ferroviaire français.

Ces garanties sont essentielles pour assurer la sécurité des voyageurs qui ont besoin chaque jour du train à un prix raisonnable et d'une grande qualité de service.

En conclusion l'ouverture à la concurrence du TER BFC soulève de nombreuses inquiétudes, et il est de notre devoir de protéger les intérêts des travailleurs et des usagers du service ferroviaire dans notre région.

Merci de votre attention.

Guy Zima, au nom de la CGT

Nous l'avons dit en juin dernier quand la nouvelle stratégie de la Région nous fut dévoilée, l'ouverture à la concurrence n'est ni utile, ni nécessaire, ni obligatoire à date, pas plus qu'elle ne l'était en janvier 2022 pour le plan rail 2026.

Les risques ont été pointés tant pour les usagers, le service assuré et les personnels qui assurent ce service, et je pourrais m'étendre sur des pages sur ces sujets mais je vais nous éviter les redites et vous renvoie donc à l'appréciation portée en juin par la CGT sur les avis sur les rapports 4.4 et 4.5 de l'Exécutif.

Je veux aussi rappeler que les propositions des organisations syndicales ne sont pas catégorielles, comme d'aucun voudrait les y réduire, mais visent globalement un meilleur service possible pour l'utilisateur, assuré par une entreprise publique intégrée dont c'est la raison d'être.

Les organisations de la production, la sectorisation des moyens matériels et humains issus des choix de cette convention sont contraires à un fonctionnement harmonieux possible par la mutualisation. La présentation de l'allotissement nous conforte dans notre analyse qu'il sera difficile à minima de tenir les objectifs de qualité de service, de ponctualité avec ces contraintes, ces cloisonnements et cette inadéquation de moyens.

Cette convention continue d'acter la baisse de présence humaine dans les trains et les gares. Cela se traduit par la baisse programmée du nombre d'heures de vente au guichet. La dématérialisation accélérée de ces dernières années, s'accompagne de l'interdiction de monter dans un train sans titre de transport. Alors que les guichets sont fermés, que les distributeurs, quand ils existent, sont souvent en panne et que toute la population n'est pas équipée et ne maîtrise pas le numérique sur smartphone, c'est donc bien le droit au transport et l'égalité de traitement, pilier du service public, qui sont remis en cause.

La productivité sera donc un marqueur de cette convention, accélérée par cette ouverture à la concurrence. Pour la seule année 2022, ce sont 77 emplois qui ont été supprimés ; il ne faut pas être grand clerc pour imaginer la suite.

Nous partageons la demande portée par le collège 2 de retrait des articles concernant l'ouverture à la concurrence pour atterrir sur une convention de long terme avec l'opérateur historique.

Notre responsabilité collective est historiquement grande sur cet avis et sur ce rapport et la CGT prendra la sienne.

Nous considérons que l'avis de la commission ne peut se contenter de pointer des risques et des points d'attention et qu'il est à ce titre, insuffisant pour répondre aux enjeux débattus ce jour. Nous ne le validerons pas en l'état à regret, pas plus que le rapport présenté mais celui-ci sans regrets.

Fabrice Chambelland, au nom de la CFDT

L'expression de la CFDT intervient sur les 3 rapports présentés par la commission Mobilités-Énergie et concernant les relations entre la Région BFC et la SNCF.

Le premier rapport concerne la convention TER. Sur ce rapport 4-1 si la CFDT se félicite que la Région ait fait le choix de conventionner de nouveau avec SNCF pour la période 2023-2032, il n'en reste pas moins vrai que le choix d'ouvrir progressivement à la concurrence à compter du SA 2027 n'est pas en adéquation avec la vision que se fait la CFDT de l'avenir du ferroviaire régional.

En effet, si les conséquences sociales de cette mise en œuvre pour les salariés du ferroviaire sont au premier rang des préoccupations de notre délégation, nous n'en craignons pas moins les conséquences pour les citoyens de notre région pour une telle convention pour les motifs suivants :

- La mise en œuvre de plusieurs lots avec différents opérateurs va désorganiser progressivement l'activité ferroviaire régionale, en séparant les niveaux de décision et en dissociant les efforts.
- Les objectifs de 20% de recettes supplémentaires, 97,5% de régularité demandée, et une trajectoire financière de moins 30 M€ sur 10 ans, ne peuvent être tenus compte tenu du parc de matériel insuffisant.
- La fermeture progressive des espaces de ventes, viendra accentuer l'absence de personnel à bord.
- Aucun bilan ne figure à l'issue de la mise en œuvre du lot Ouest. D'autres régions ont sanctuarisé le principe d'un retour d'expérience à l'issue du premier lot avant d'en ouvrir d'autres, ce qui n'est pas le cas en BFC.

Ces inquiétudes, pourtant exprimées en commission Mobilités-Énergie, ne figurent pas dans l'avis du CESER sur le rapport 4-1 qui voit avec cette concurrence l'espoir d'un monde ferroviaire meilleur, c'est pourquoi nous voterons contre cet avis.

Le deuxième rapport aborde la question de la convention 2023-2025 souscrite entre la Région et SNCF Gares et Connexions et le troisième rapport évoque le Contrat de plan État-Région. Les deux avis sont conformes aux positions de la CFDT, c'est pourquoi nous voterons ces avis du CESER.

Cédric Journeau, au nom de la FNAUT

- Cette nouvelle convention permet une augmentation de la qualité de service louable. Nous ne pouvons qu'approuver la volonté d'augmenter la ponctualité avec un décompte des retards plus fin. Mais il convient de mesurer les conséquences de la demande de baisser de 30 M€ la contribution annuelle de la Région à SNCF auprès des usagers. Même si nous entendons l'argument de rester à offre constante, il était tout à fait possible d'augmenter l'offre progressivement grâce à ces 30 M€. Un exemple sur Épinal-Lure où le nombre de TER peut être passé à 6 allers-retours sans coût supplémentaire pour la Région avec même une prolongation sur Belfort TGV.

- À l'heure où la demande est de plus en plus forte de mobilité par le train, augmenter l'offre et les capacités auraient été apprécié car les remontées de terrain du manque de places sont régulières, en particulier sur l'axe PLM. Et non, la réservation ou la fermeture à la vente ne sont pas la solution. Au contraire, on connaît nombre d'exemples où le TER est vide alors qu'il était fermé à la vente par SNCF.

D'ailleurs, il serait opportun de maintenir temporairement du matériel capacitaire en réserve (corail, V2N) en attendant une éventuelle nouvelle commande.

- Enfin, nous ne pouvons nous satisfaire de la baisse drastique du nombre d'heures de présence dans les guichets qui se traduira inmanquablement par des fermetures même si cela n'est pas marqué dans la convention. La dématérialisation ne remplacera jamais la présence humaine. Encore une fois, des solutions intermédiaires existent.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Les réformes successives du système ferroviaire français ont créé différentes entités dont SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion unifiée des gares et qui se doit notamment d'assurer un service public transparent et non discriminatoire dans le cadre de l'arrivée d'autres opérateurs.

Dans ce contexte, le contrat des services en gare 2023-2025 entre la Région BFC et SNCF Gares & Connexions a pour ambition de définir une trajectoire pour les gares ferroviaires de Bourgogne-Franche-Comté qui s'articulera notamment autour de trois axes prioritaires :

- Offrir un service aux usagers de la gare qui soit à la fois de qualité et qui réponde aux besoins en réactualisant l'ambition de services initialement établie en 2018 (confort, information, sûreté, sécurité...).
- Renforcer l'accessibilité et investir dans les gares, au titre du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA Ad'AP) et au-delà, afin d'améliorer le confort des personnes en situation de handicap et des personnes à mobilité réduite (PSH/PMR).
- Assurer la transparence financière des données permettant le calcul du montant des redevances prévues par le Document des Références des Gares et de tous les projets.

Ce contrat s'appliquera aux 198 gares et haltes de Bourgogne-Franche-Comté classées selon l'évolution du flux de voyageurs par jour dans chaque gare. De fait, une variation avec la précédente convention aboutit à une nouvelle répartition : 16 gares d'intérêt local basculeront en gare de proximité avec un flux supérieur à 200 voyageurs par jour, 4 deviennent gares nationales notamment.

Avis du CESER

- En premier lieu, le CESER salue la mise en œuvre quasi complète du schéma directeur d'accessibilité des gares (SDA Ad'AP) voté en 2018 et qui arrivera à son terme en 2026. Ces réalisations souvent onéreuses permettent de faciliter l'accès aux trains depuis l'extérieur de la gare à tous les usagers. Toutefois, pour être totale, l'accessibilité repose également sur la présence d'agents en gare, indispensable pour prendre en charge de manière optimale les usagers les plus vulnérables. Il conviendra d'anticiper un second schéma au-delà de 2026 pour prendre en compte les gares non intégrées dans ce premier schéma, en lien avec le CPER volet Mobilités.
- Une complexité gravite autour de cette convention. Elle résulte de la multiplication des acteurs tant exploitants, qu'autorité(s) organisatrice(s) des mobilités ou intervenants extérieurs et fait craindre que cette multitude d'acteurs ralentisse la prise de décision sur l'avenir des gares (aménagement...).

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Monsieur Guy Zima ne participe pas au vote pour cause de conflit d'intérêt.

Déclaration

François Thibaut, au nom de la CGT

Cette convention avec Gares et Connexions est le symbole même du triomphe de la bureaucratie institutionnelle au service du libéralisme et de la concurrence. L'éclatement du ferroviaire à travers les lois de 2014 et 2018 conduit à des sommets d'échanges internes et externes au groupe ferroviaire qui créent le bonheur (et la richesse) de juristes appointés par ces coûts de marchandages qui enchérissent le système. Mais de cela visiblement, peu ont cure. Sincèrement, la vulgarisation de cette convention, des flux financiers générés, des missions déléguées à l'AOM, puis transférées au transporteur selon les prescriptions de Gares et connexions nous prendrait un temps certain sans garantie de résultat.

Seul point positif de ce dédale, l'avancée favorable du Schéma directeur sur l'accessibilité pour les gares de notre région.

Sous ces réserves et remarques la CGT votera l'avis.

Rapporteur : Cédric Journeau

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le volet Mobilités du CPER permet de définir la contribution des collectivités et de la Région en tout premier lieu, au financement de réseaux d'infrastructures exclusivement nationaux (ferroviaire, routier, fluvial), mais également au financement d'infrastructures cyclables dont la maîtrise d'ouvrage est davantage portée par les collectivités locales pour une période définie de 5 ans : 2023 à 2027.

Dans le cadre de l'élaboration du Programme pluriannuel d'investissement (PPI), un volume de 160M€ a été initialement pressenti pour le CPER Mobilités 2023-2027 au regard des contraintes budgétaires. Dans ce montant, il est estimé que la part des projets routiers pourrait être à hauteur de 25 % soit 40M€ de façon à prioriser les crédits sur le périmètre ferroviaire (infrastructure et accessibilité en gare).

D'un montant total de près de 800M€ tous modes confondus, la clé de répartition est établie comme suit : 292M€ pour l'État, 184M€ pour la Région BFC et 317M€ pour les autres financeurs (SNCF Réseau, collectivités...). La projection fait apparaître une répartition de 256M€ pour les projets routiers et de près de 350M€ pour le mode ferré (gares, voies et VFCEA).

À noter, d'un point de vue global, les montants entre le CPER en cours et le CPER futur sont comparables en corrigeant les effets de l'inflation.

Avis du CESER

- Au niveau national, les avenants "Mobilités" 2023-2027 des CPER permettront de décliner le Plan d'avenir pour les transports avec 8,6 milliards d'euros d'engagements de l'État pour les cinq prochaines années (+ 50% en comparaison aux CPER 2015-2022). Cet engagement financier de l'État est néanmoins jugé insuffisant par l'association Régions de France qui s'appuie sur les travaux du Comité d'orientation des infrastructures (besoin global de financement de 84,3 milliards d'euros pour la période 2023-2027 avec un effort attendu de l'État de 28,9 milliards d'euros). Le CESER partage ce constat qui risque d'engendrer des retards dans la modernisation des réseaux de transports.
- Bien que la Région BFC ne soit pas concernée par les RER métropolitains, les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM), le CESER note que des crédits d'études sont inscrits pour un certain nombre d'aires urbaines, notamment Dijon, Besançon, Belfort-Montbéliard. Ces études concernent l'intermodalité dans sa globalité et la question de la tarification intégrée à l'échelle d'un périmètre de mobilité prédéfini.
- Le CESER relève un point déterminant, celui concernant l'affectation des crédits d'études pour les lignes dites menacées (Paray-le-Monial/Gilly-sur-Loire, Lure-Épinal, la ligne des Hirondelles), témoignant de l'enjeu à inscrire des ambitions pour ces lignes dans le futur CPER. Le maintien de ces dernières repose également sur la capacité d'entente et de coopération entre les Régions où l'interdépendance dans les choix de financement est cruciale. Des études sont annoncées pour apprécier le devenir de certaines lignes (ligne des Hirondelles). L'éventuelle évolution vers une classification "ligne touristique" peut être très pénalisante pour assurer à l'avenir un service quotidien et d'intérêt général à la population.
- Le CESER remarque que l'État finance toujours des projets routiers au détriment de transports collectifs et d'autres modes de mobilité, à un moment où le changement climatique nous impose de trouver des solutions alternatives à la voiture pour ralentir les émissions de CO₂. L'ambition du CPER pour répondre à cette urgence reste fragile et insuffisamment perceptible.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclarations

Guy Zima, au nom de la CGT

Ce volet Mobilités 2023-2027 soit 5 exercices budgétaires, intègre les choix politiques officiels de favoriser le report modal en privilégiant les investissements sur les modes les plus vertueux. Vœu éminemment symbolique mais qui pour prendre corps, aurait dû s'accompagner de montants et d'engagements supérieurs, ce qui n'est pas le cas. Quand on retrace de l'inflation ferroviaire (Travaux) et des 50 M€ qui y figurent indûment (VFCEA reprise par SNCF Réseau au titre des 14 lignes nationales), c'est bien une enveloppe annuelle plus faible qui nous est proposée. De plus, dans le cadre du protocole LDFT (lignes de dessertes fines du territoire), la Région, volontariste mais exsangue financièrement est contrainte de choisir entre les lignes, leur pérennité et les fonctionnalités. 3 scénarii possibles entre maintien des performances, ralentissements acceptables et éviter la fermeture de la ligne. Je vous renvoie à notre positionnement sur le désengagement de l'État via SNCF Réseau en 2017 lors du 1^{er} contrat de performance et lors du protocole LDFT qui était lucide et sans équivoque ; les besoins de financements du Réseau Ferré National ne sont pas à la charge des Régions et céder à cette injonction sera dangereux pour la survie du réseau ; il ne s'agit que de renvoyer aux Régions la responsabilité de cette dégradation et d'éventuelles fermetures de lignes.

Pour mémoire la CGT défend l'idée que les Régions ne devraient pas porter les sujets d'infrastructures alors qu'elles peinent à assurer et développer leurs engagements sur les conventions d'exploitation TER en recherchant de la productivité au détriment du service rendu, des usagers et des cheminots.

La régénération des réseaux doit relever de la responsabilité de leur gestionnaire et de l'État. La sollicitation des Régions ne peut s'entendre que sur des développements des performances des réseaux existant ou des créations, mais dans la limite de leurs apports aux bornes de la Région et de la capacité contributrice de celles-ci.

En conséquence, la CGT validera l'avis en l'état pour les alertes qu'il pointe mais regrette l'acceptation structurelle de la faiblesse des engagements de l'État.

Cédric Journeau, au nom de la FNAUT

- La FNAUT remarque la volonté de la Région d'investir prioritairement dans le ferroviaire. Ce choix politique permettra de pérenniser la ligne des Horlogers et de parer à l'urgence sur la ligne Paray-le-Monial - Gilly-sur-Loire. Un autre point positif réside dans l'aboutissement du schéma d'accessibilité des gares d'ici 2026. Il conviendra, à échéance, de travailler à un second schéma d'accessibilité avec des gares non traitées dans le plan actuel.

- Malheureusement, il est inacceptable de voir la part incongrue de l'État dans ce domaine. À l'heure des grandes annonces politiques nationales dans le domaine (100 Milliards € d'investissement, *pass* à 49€), rien ne traduit dans le CPER en BFC.

- Nous rappelons dans ce domaine les lignes réellement menacées de fermeture : Étang-Autun, St-Claude-Dole, Épinal-Lure. Un investissement considérable dans les années à venir est à prévoir avec tous les interlocuteurs dont l'État.

- Enfin, une conséquence indéniable de ce manque de moyens financiers se fait sentir par l'absence de modernisation du réseau ferré sur tout le territoire : signalisation automatique, électrification (Auxerre-Laroche : pour le même prix que les 3 rames H2, il est possible de l'électrifier ou VFCEA), création de voies de croisement (ligne du Revermont).



Séance plénière du mardi 17 octobre 2023

Commission Cadre de vie-Société

Avis sur le rapport 4-4 de l'Exécutif régional
Avis Plan régional de Santé

Rapporteur : Daniel Boucon

Avis du CESER

Dans le présent rapport, le CESER n'est pas consulté sur le PRS mais sur l'avis élaboré par le Conseil Régional sur le PRS.

Compte tenu de la technicité du PRS, le CESER n'a pas souhaité se positionner.

Le CESER prend donc acte de l'avis de l'Exécutif régional sur le PRS.

Vote du CESER : adopté à la majorité (29 pour, 21 contre, 3 abstentions).

Déclarations

Daniel Boucon, en tant que président de la commission Cadre de vie-Société

À la demande de l'Exécutif régional, la commission Cadre de vie-Société propose à l'Assemblée plénière du CESER du 17 octobre 2023 un avis sur l'avis que l'Exécutif régional porte sur la révision prévue par les textes en 2023 du Plan régional santé (PRS) 2018-2028 établi par l'Agence régionale de santé (ARS) de BFC.

Cet avis du CESER se résume en une prise d'acte .

Le caractère lapidaire de la proposition de la commission relève d'une double origine :

- Une difficulté méthodologique : porter un avis argumenté sur un autre avis en évitant de traiter de l'objet même de la réflexion contraint à un exercice de casuistique dont la teneur a peu de chance d'être satisfaisante.

- Un simple constat :

Après avoir :

.récolé les travaux et avis antérieurs du CESER sur les sujets relatifs à la santé,

.rapproché la version initiale du PRS 2018-2028 et sa révision 2023,

.mis en parallèle les avis de l'Exécutif sur le PRS initial et sa révision.

Il n'a pas été relevé, sauf erreur ou omission, de points susceptibles de justifier plus amples commentaires de l'avis de l'Exécutif.

François Thibaut, au nom de la CGT

Si la CGT, comme le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, prend acte de la révision du Plan régional de Santé, elle regrette néanmoins que ce dernier soit déconnecté des réalités de crise du système de santé sur lequel il doit s'appuyer.

Les élus régionaux retiennent plusieurs priorités stratégiques au premier rang desquelles celle de la démographie des professionnels de santé. Nous constatons aujourd'hui, sur ce sujet comme sur d'autres, que le discours tenu en territoires n'est pas en adéquation avec les actes posés au niveau national. En effet, l'autonomie financière des universités limite de fait l'augmentation du nombre des étudiants en médecine depuis l'abandon du numérus clausus, ce qui induit que la situation générale va continuer à se dégrader pendant encore dix années, dans les établissements comme dans les campagnes, avant d'espérer une stabilisation et une progressive amélioration dans la décennie suivante.

Maintenant ce ne sont plus seulement les médecins qui manquent mais tous les professionnels de santé : dentistes, kinésithérapeutes, infirmières, sages-femmes...

Ce n'est pas à l'échelon régional que cet état de fait peut trouver sa solution et rien n'est annoncé de plus sur ce sujet au niveau gouvernemental. C'est au gouvernement que revient la tâche de trouver les moyens matériels et financiers pour que plus de professionnels de santé, en particulier généralistes et spécialistes soient formés et que soient recherchés les moyens de les fixer et fidéliser sur l'ensemble des territoires. La CGT confirme l'alerte des élus sur le très difficile accès aux soins en particulier de premier recours dans la grande majorité des territoires.

La solution ne peut pas durablement être trouvée avec des collectivités territoriales qui s'arrachent ces professionnels dans une concurrence débridée à celle qui pourra offrir toujours plus pour attirer les professionnels libéraux : locaux, secrétariats, logement...

On ne peut que partager la nécessité de la prévention et la promotion de la santé dès le plus jeune âge. Ceci pour éviter ou retarder l'apparition de maladies chroniques. Là encore, ce discours ne se traduit pas dans les actes et l'application des lois puisque, par exemple, les publicités ciblées pour les adolescents pour les fast-food ou le mécénat sportif des grandes marques de sodas dans les grands événements viennent contredire cette ambition régionale.

Le développement de la e-santé évolue, non comme un plus, mais comme un palliatif. Il ne peut répondre efficacement aux besoins des soins de proximité car son développement se fait, par défaut, en l'absence physique de praticien et donc au détriment de la qualité des soins.

Le concept "une seule santé" qui lie la santé des hommes, celle des animaux et celle de l'environnement ne peut pas être concilié à un modèle de production agroalimentaire basé sur le productivisme qui est pourtant toujours très encouragé par les politiques nationales ; de même, c'est à opposer à une absence d'actes au niveau national contre les risques liés aux perturbateurs endocriniens et aux produits phytosanitaires et maintenant aux "polluants éternels".

Il est aussi du ressort de l'État de permettre de réformer le fonctionnement des structures et établissements afin qu'il soit amélioré de façon à rendre les métiers de la santé et du soin plus attractifs, par des conditions de travail qui ne conduisent pas à l'épuisement, par une véritable progression de carrière et par de meilleurs salaires.

Les moyens mis en œuvre en matière de santé mentale et de troubles psychiatriques sont en décroissance violente depuis des années, les politiques de coupes budgétaires ne permettent plus une réponse aux besoins des populations. Besoins qui sont, hélas, plus criants encore depuis la crise sanitaire que ne le relèvent les élus régionaux, notamment pour les adolescents et jeunes adultes. Le PRS n'apporte aucune solution pour permettre, dans ce domaine, une prise en charge adéquate.

En conclusion, on ne peut pas simplement "prendre acte" de l'avis des élus régionaux, le CESER devrait les inciter à dénoncer plus clairement qu'ils ne le font les incohérences de la révision du plan dans un contexte plus dégradé encore que celui de 2018. L'ARS c'est la représentation du ministère et du gouvernement en territoires : la FHF annonce, au regard du PLFSS, 2 milliards d'euros d'économies sur l'hôpital public pour 2024 du fait de la faible augmentation en période d'inflation qui revient, de fait, à une diminution des financements. Le PRS s'apparente donc à une injonction contradictoire, faire plus et mieux alors que les recettes diminuent et que la cohérence avec les autres politiques menées (agricole, aménagement du territoire...) est absente.

Pour ces raisons la CGT votera contre l'avis du CESER proposé ce jour.

Philippe Jeandreau, au nom de la CFDT

La CFDT s'étonne de l'absence d'avis sur ce sujet et de sa justification. En effet rien n'empêche notre assemblée d'exprimer un avis en direction d'autres acteurs régionaux, en particulier de l'État et donc de l'ARS. Par ailleurs si la technicité du PRS est importante, elle ne l'est pas plus que, par exemple, ce qui concerne le TER.

C'est pour cela que la CFDT ne peut se satisfaire de l'avis présenté à notre vote. Nous rappelons ici quelques éléments que nous avons transmis pour débat lors des réunions de la commission.

Le PRS 4 nous propose de poursuivre les actions en cours ou d'amélioration mais sans objectifs précis et sans les moyens nécessaires. L'absence de critères d'évaluation qualitatifs ou quantitatifs empêchera de vérifier de façon objective l'atteinte de tout ou partie des objectifs affichés. Il est donc indispensable de faire évoluer ce PRS en ce sens.

Sur la partie à proprement dite du soin, nous avons quelques priorités, relativement concrètes mais qui nous semblent importantes au vu des réalités en BFC que nous vous proposons d'intégrer dans l'avis de la commission CVS comme :

- Éviter les hospitalisations inadaptées, souvent traumatisantes et les passages aux urgences non nécessaire, par de meilleures structures de proximité.
- Recueillir la parole des usagers et traiter les réclamations.
- Organiser les sorties d'hôpital (pas de sorties de nuit sans préparation pour l'accueil).
- Aider les aidants en créant des espaces d'accueil.

Pour avancer sur ces objectifs, il est nécessaire de :

- Augmenter le nombre de places dans les formations aux métiers de la Santé et du Médico-social.
- Améliorer les conditions d'accueil et d'encadrement en stages.
- Renforcer l'attractivité de ces métiers.
- Augmenter le nombre de lits de médecine dans les hôpitaux, en fonction de l'évolution de la population de chaque territoire dans la région.

La CFDT votera contre l'avis.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr